

Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2020

En 2020, 1 444 universitaires ont été recrutés (hors mutations, détachements et article 46 3°), soit autant qu'en 2018 (1 433 universitaires avaient alors été recrutés, contre 1 367 en 2019). Les deux tiers d'entre eux sont des maîtres de conférences. Ces derniers ont principalement été recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des professeurs des universités étaient antérieurement maîtres de conférences. Respectivement 20 % et 47 % des maîtres de conférences et des professeurs des universités ont été endo-recrutés. Les maîtres de conférences sont recrutés à 35 ans en moyenne, contre 47 ans pour les professeurs des universités. Malgré la féminisation des recrutements, la parité femme-homme n'est pas encore atteinte. Par ailleurs, 18 % des maîtres de conférences recrutés sont étrangers, contre 12 % des professeurs des universités.

Christophe Pépin
Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

En 2020, au cours des sessions synchronisées et « au fil de l'eau », 977 maîtres de conférences (MCF) et 467 professeurs des universités (PR) ont été recrutés au titre des différents articles du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 (hors mutations, détachements et article 46 3°).

Les grandes disciplines qui ont le plus recruté d'enseignants-chercheurs sont les Lettres-Sciences humaines, suivies des Sciences-Techniques, du Droit-Économie-Gestion et de la Pharmacie (*figure 1*).

Les MCF sont principalement recrutés parmi les post-doctorants

La majeure partie des MCF nouvellement recrutés en 2020 – hors mutation et détachement – étaient post-doctorants : 39 % si l'on ne tient pas compte de ceux qui exerçaient une « autre activité » au moment de leur recrutement (*figure 2*). Ces derniers sont devenus, depuis 2007, le premier « vivier » des nouveaux MCF (14 % en 2002) au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire, dont la proportion tend à décroître

au fil du temps (46 % en 2002 contre 10 % en 2020). Désormais, les recrutements de MCF parmi les ATER qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire sont moins nombreux que ceux réalisés parmi les autres enseignants contractuels de l'enseignement supérieur (22 %), les sans emploi (17 %) et les enseignants titulaires (13 %) (*voir Sources p. 4 pour la définition de ces catégories*).

D'un point de vue disciplinaire, ce sont surtout les MCF recrutés en Sciences-Techniques qui étaient préalablement post-doctorants (65 %). En Droit-Économie-Gestion, ce sont majoritairement des enseignants contractuels (31 %) ou des sans emploi (32 %) qui ont été recrutés, alors qu'en Lettres-Sciences humaines ce sont des enseignants contractuels (29 %), des enseignants titulaires (26 %) et des post-doctorants (25 %) (*figure 3*).

La plupart des PR étaient antérieurement MCF

La plupart des PR sont recrutés parmi les MCF (89 % en 2020), en particulier depuis les années 2000 où la proportion de PR antérieurement MCF dépasse générale-



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

e-ISSN 2740-8787

① Recrutements en 2020 selon le corps et la grande discipline

Grande discipline	Maîtres de conférences	Professeurs des universités
Droit-Économie-Gestion	200	63 (dont 22 agrégés externes)
Lettres-Sciences humaines	403	199
Sciences-Techniques	347	192
Pharmacie et autre santé	27	13
Total	977	467

Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2020 - sessions synchronisées et "au fil de l'eau" / hors article 46.3 ; hors détachements et mutations.

ment les 85 %. Dans les carrières universitaires, le passage par le statut de MCF apparaît donc comme une étape privilégiée, voire nécessaire, pour accéder au professorat. Les 22 PR agrégés du supérieur recrutés par concours externe (18 en Droit public et 4 en Histoire du droit et des institutions) étaient également pour 16 d'entre eux précédemment MCF, alors que l'unique condition pour pouvoir candidater à l'agrégation est d'être titulaire d'un doctorat.

Un MCF sur cinq est endo-recruté

Conformément à l'article L. 952-1-1 du code de l'éducation, la mobilité, en termes de recrutements extérieurs, constitue l'un des objectifs de la stratégie de ressources humaines des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Or, 20 % des MCF ont été endo-recrutés en 2020, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement (*voir Sources p. 4 pour la formule du calcul de l'endo-recrutement*).

Autrement dit, 80 % des MCF ont été exo-recrutés ; ils se répartissent de la sorte (*figure 4*) :

- 69 % sont de nouveaux MCF qui ont obtenu leur thèse dans un établissement distinct de l'établissement recruteur ;
- 12 % ont obtenu une mutation.

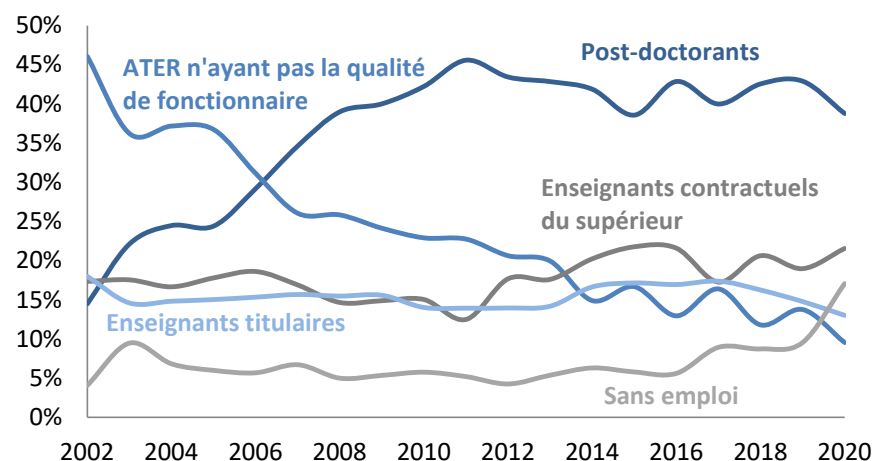
La proportion des MCF endo-recrutés est relativement stable au fil du temps et son niveau varie peu d'une discipline à l'autre (*figure 5*). En revanche, comme les années passées, les MCF relevant du Droit-Économie-Gestion sont un peu plus recrutés par mutation que dans les autres grandes disciplines (*figure 4*).

Près de la moitié des PR est endo-recrutée

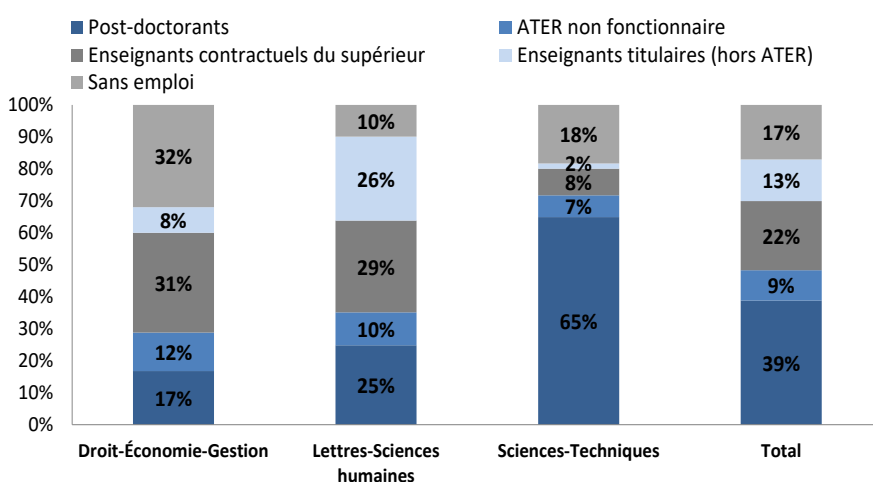
En ce qui concerne les PR, le taux d'endo-recrutement (calculé hors agrégés du supérieur) est de 47 % en 2020. Près de la moitié des PR recrutés étaient donc, au moment du recrutement, déjà en fonction dans l'établissement recruteur en tant que MCF.

La proportion de néo-recrutés – ceux

② Répartition des maîtres de conférences recrutés selon leur activité professionnelle principale antérieure depuis 2002



③ Répartition des maîtres de conférences recrutés en 2020 selon leur activité professionnelle principale antérieure



Note : la catégorie "Autre activité", correspondant à 302 MCF cette année, a été retirée du graphique. Ce choix est justifié en raison du nombre relativement important de candidats qui n'identifient pas correctement leur précédente activité et qui utilisent improprement la catégorie "autre". Un travail est en cours pour améliorer à l'avenir la fiabilité de cette variable.

Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2020 - sessions synchronisées et "au fil de l'eau" / hors article 46.3 ; hors détachements et mutations.

qui n'étaient pas MCF, ou qui l'étaient, mais dans une autre université lors du recrutement – est de 35 %, alors que les mutations représentent 18 % de l'ensemble des recrutements (*figure 4*).

Ces indicateurs varient sensiblement d'une discipline à l'autre (*figure 5*). En particulier l'endo-recrutement qui demeure toujours plus élevé en Sciences-Techniques (58 %) qu'en Lettres-Sciences humaines (45 %) et surtout, qu'en Droit-Économie-Gestion (18 %). Ce phénomène s'explique notamment par les nombreux postes de PR pourvus par les mutations dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion. En effet, certains PR recrutés en Droit-Économie-Gestion souhaitent rejoindre un établissement différent de

celui où ils ont été affectés suite à leur réussite au concours d'agrégation. Alors qu'avant 2015 l'endo-recrutement était quasi-inexistant en Droit-Économie-Gestion, le localisme a sensiblement augmenté depuis lors, parallèlement à une diminution relativement forte des mutations (et des détachements) – bien qu'elles demeurent à un niveau élevé. Ceci s'explique par l'évolution récente de la réglementation en matière de recrutement des PR : les établissements peuvent désormais recruter, à concurrence de la moitié des postes offerts, par la voie de droit commun (1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984). Celle-ci offre en effet la possibilité aux établissements d'endo-recruter, alors que l'endo-recrutement ne pou-

vait être que fortuit avec le concours d'agrégation.

Les MCF sont recrutés à 35 ans en moyenne

En 2020, les MCF ont été recrutés à 35 ans révolus en moyenne, toutes disciplines confondues. L'âge moyen auquel sont recrutés les MCF augmente lentement au fil du temps : il était de 33 ans révolus il y a une dizaine d'années. L'âge moyen au recrutement est plus élevé en Lettres-Sciences humaines (37 ans) qu'en Droit-Économie-Gestion (34 ans) et qu'en Sciences-Techniques (33 ans).

Ces écarts disciplinaires s'expliquent principalement par la position professionnelle antérieure des MCF nouvellement recrutés. Par exemple, de nombreux MCF relevant des Lettres-Sciences humaines sont recrutés parmi les enseignants titulaires. Or, ces derniers sont recrutés à 42 ans en moyenne. En revanche, les MCF en Sciences-Techniques, en comparaison avec les autres disciplines, sont davantage recrutés parmi les post-doctorants. Or, les post-doctorants sont recrutés relativement jeunes, à 33 ans en moyenne.

Les femmes MCF sont, dans l'ensemble, recrutées un peu plus âgées que les hommes (respectivement 36 ans et 34 ans révolus).

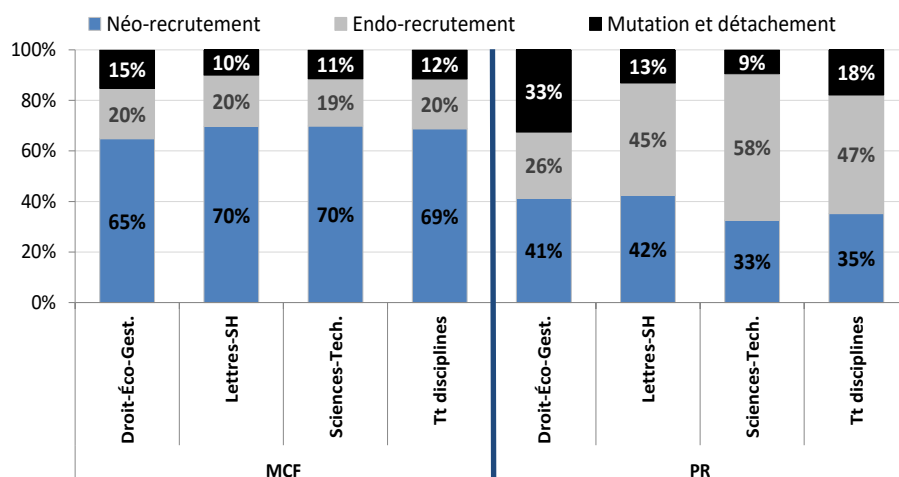
Globalement, la durée écoulée entre l'obtention du doctorat et le recrutement augmente au fil du temps. Plus de la moitié des MCF recrutés en 2019 (58 %) ont obtenu leur doctorat plus de deux ans avant d'être recrutés. En 2007, cette proportion n'était que de 36 %, la grande majorité des MCF étant alors recrutés dans les deux années qui suivent l'obtention de leur doctorat.

Les PR sont recrutés à 47 ans en moyenne

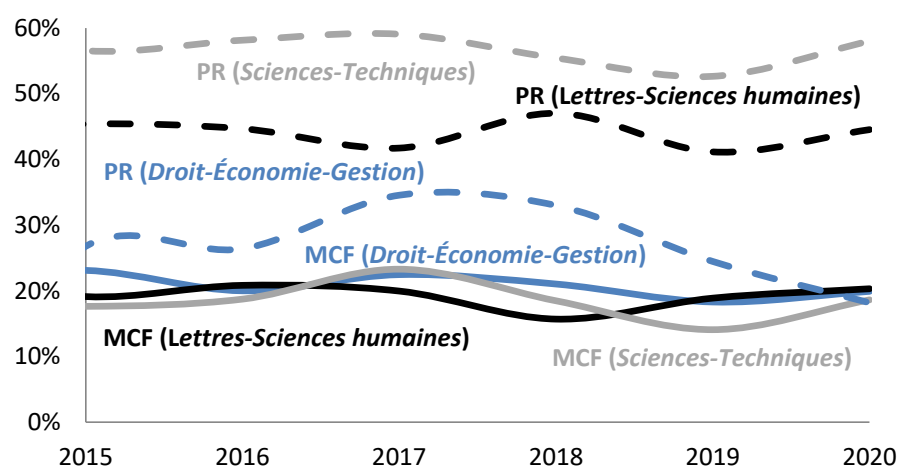
Étant donné que la plupart des PR sont recrutés parmi les MCF, les PR sont recrutés à un âge plus avancé que ces derniers, à 47 ans en moyenne.

Les écarts d'âges lors du recrutement des MCF selon les disciplines se répercutent sur l'âge auquel sont recrutés les PR : 49 ans en Lettres-Sciences hu-

④ Proportion de néo-recrutement, d'endo-recrutement, de mutation/ détachement parmi les MCF et les PR recrutés en 2020, selon la grande discipline



⑤ Proportion d'endo-recrutement parmi les maîtres de conférences et les professeurs des universités recrutés depuis 2015, selon la grande discipline



Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2020 - sessions synchronisées et "au fil de l'eau" / hors article 46.3.

maines, contre 45 ans dans les deux autres grandes disciplines. Par ailleurs, compte tenu des modalités du concours d'agrégation du supérieur en Droit-Économie-Gestion, les lauréats sont nettement plus jeunes (33 ans) que leurs collègues non-agrégés (45 ans).

L'analyse selon le sexe montre que les femmes PR sont recrutées en moyenne à 48 ans révolus, soit un peu plus âgées que les hommes (46 ans).

La féminisation des recrutements

Les recrutements de MCF et de PR tendent à se féminiser au fil du temps : respectivement 48 % et 40 % de femmes ont été recrutées en 2020, contre 42 % et 30 % une dizaine d'années plus tôt.

Le recrutement, majoritairement féminin en Lettres-Sciences humaines (54 %

globalement : 58 % pour les MCF ; 47 % pour les PR), est paritaire en Droit-Économie-Gestion (49 % de recrutements féminins, tant pour les MCF que pour les PR non agrégés) et largement en faveur des hommes en Sciences-Techniques (avec un taux de recrutement féminin de 35 % pour les MCF et de 30 % pour les PR). De même, 32 % de femmes ont été recrutées lors du concours d'agrégation.

Toutes disciplines confondues, la proportion de femmes recrutées parmi les MCF (48 %) est, en 2020, très proche de la proportion de femmes candidates à la maîtrise de conférences (47 %). En Droit-Économie-Gestion, l'écart entre les femmes recrutées (49 %) et les candidates (47 %) est à peine plus prononcé (figure 6).

En ce qui concerne les PR, la proportion

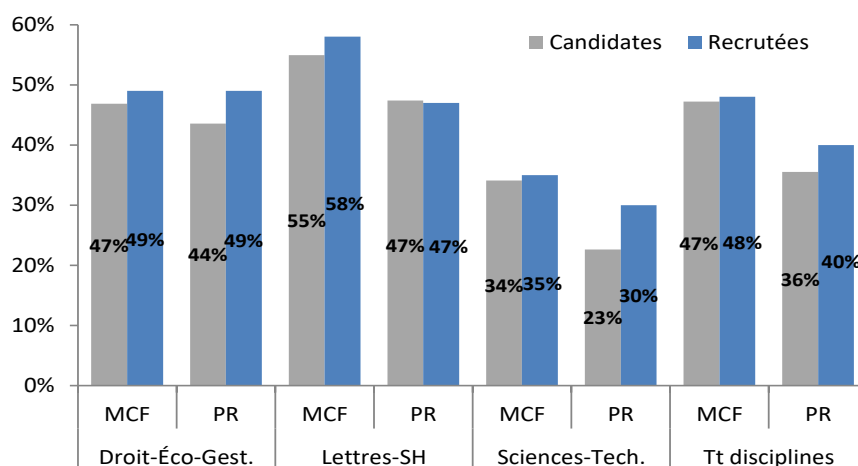
de femmes recrutées est aussi globalement supérieure à celle des candidates (respectivement 40 % et 36 %). L'écart est plus prononcé en Sciences-techniques (30 % de recrutées contre 23 % de candidates) qu'en Droit-Économie-Gestion (49 % contre 44 %). Il est nul en Lettres-Sciences humaines.

18 % des MCF et 12 % des PR recrutés sont étrangers

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour le recrutement des enseignants-chercheurs. Le recrutement d'étrangers ne connaît donc pas dans l'absolu, de limites, si ce n'est le nombre de postes ouverts chaque année aux concours.

La proportion de MCF de nationalité étrangère recrutés est de 18 % en 2020. Celle de PR étrangers recrutés est de 12 % (hors agrégés) ; 60 % d'entre eux

⑥ Proportion de femmes candidates et lauréates au recrutement dans les corps des MCF et des PR en 2020, selon la grande discipline



Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2020 - sessions synchronisées et "au fil de l'eau" / hors article 46.3.

étaient préalablement MCF.

Selon les données renseignées (un tiers des nationalités sont manquantes), la 36 % pour les MCF), les ressortissants majorité des enseignants-chercheurs étrangers recrutés sont originaires du continent européen (49 % pour les PR et 49 % pour les MCF), les ressortissants italiens étant les plus nombreux. ■

Sources/Définitions/Méthodologie

- La catégorie des « enseignants contractuels » utilisée dans l'étude se compose des professeurs agrégés et certifiés, ainsi que des autres enseignants titulaires et fonctionnaires exerçant des fonctions d'ATER, des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré, des chargés d'enseignement vacataires et des agents temporaires vacataires, des enseignants associés, des lecteurs et maîtres de langues, des doctorants contractuels et des enseignants contractuels « LRU ». La catégorie « enseignants titulaires » inclut les professeurs agrégés et certifiés, ainsi que les autres enseignants titulaires, tant du secondaire que du primaire, qui ne sont pas ATER.
- Le taux d'endo-recrutement est égal au nombre de recrutements locaux rapporté au nombre total de postes pourvus (mutations et détachements compris). L'endo-recrutement des MCF désigne le recrutement de MCF dans l'établissement où ils ont obtenu leur doctorat. Inversement, les MCF exo-recrutés ont obtenu leur doctorat dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. L'endo-recrutement des PR désigne le recrutement de PR dans l'établissement où ils étaient préalablement MCF. Inversement, les PR exo-recrutés n'étaient préalablement pas MCF ou l'étaient dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. Parmi les enseignants-chercheurs exo-recrutés, les MCF et les PR néo-recrutés n'ont pas été recrutés par mutation.
- Le terme « mutation » est parfois employé pour désigner à la fois les mutations et des détachements, ces derniers étant marginaux (3 détachements ont été dénombrés en 2020).

En savoir plus

Tableaux Excel détaillés de l'étude « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2020 ».

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2020), « Les personnels enseignants de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Année 2019 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 8

Tourbeaux J. (2021), « La situation des femmes universitaires dans l'enseignement supérieur en 2020 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 4.

Beaurenaut A.-S. et Valleur-Bousset G. (2021), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2020 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 7.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>